

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ (C.S.N.B.)

Société an., juin 1920.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1920)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet toutes opérations concernant la mise en valeur et l'exploitation de tous immeubles, concessions et plantations de toutes natures et plus particulièrement la culture de la canne à sucre, la fabrication et le commerce du sucre.

Le siège est à Paris, 10, rue de Châteaudun.

Le capital est fixé à 1.600.000 fr., payable en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Guillet de la Brosse ¹, ingénieur civil des Mines, à Nantes, château les Desvallières ; Henri Chapuis ², propriétaire, à Paris, rue Monge, 75 bis ; Léon Gueugnier ³, négociant, à Paris, rue de Milan, 14 ; Albert Hattu ⁴, ingénieur, à Paris, avenue Kléber, 29 ; Marcel Moré ⁵, ingénieur, à Paris, rue de la Verrerie, 34 ; et Guy de la Motte Saint-Pierre ⁶, ancien officier de marine, à Paris, rue Alfred-de-Vigny, 9.

CONSTITUTION

C^{ie} agricole et sucrière de Nossi-Bé

¹ Eugène Guillet de la Brosse (1857-1939) : X-Mines, président des Ateliers et chantiers de Bretagne, président de la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé, vice-président de la Société nationale du Cameroun, administrateur du Crédit nantais et de plusieurs sociétés marocaines, de la Cie havraise péninsulaire de navigation à vapeur, des Messageries maritimes (1925) et des assurances Le Patrimoine.

² H. Chapuis : on le retrouve à la C^{ie} nosybéenne d'industries agricoles et à la C^{ie} Sambiranaise. Il s'agit probablement d'un ingénieur représentant une banque dans d'autres affaires (Un dénommé Chapuis devient administrateur en 1913 de la Société du Djebel-Hallouf, filiale tunisienne du groupe Zafiropulo. En 1923, G. Zafiropulo entre au conseil de la C^{ie} agricole et sucrière de Nossi-Bé).

³ Léon Gueugnier : président des [Messageries françaises de Madagascar](#).

⁴ Albert Hattu : né le 20 janvier 1865 à Cambrai (Nord), ingénieur ECP, marié en 1898 à Suzanne-Emmeline-Louise Ballot. Administrateur de la Cie des caoutchoucs de Casamance. Représentant du groupe minier Léonino : administrateur de la Société des mines de Laurières, Haute-Vienne (1910), commissaire aux comptes de la Galicienne de Mines (concessions de Niedzieliska et Zarki en Galicie autrichienne), administrateur-secrétaire général de la Cie Centrale des mines et métallurgie et de la Cie des mines d'or du Châtelet (Creuse), administrateur des Mines d'or de l'Andavakoera (1928). Administrateur de la C^{ie} nosybéenne d'industries agricoles. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1917 (min. Guerre) : capitaine d'artillerie au sous-secrétariat d'État aux fabrications de guerre, transports et combustibles. Avis de décès : *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1935.

⁵ Marcel Moré (1887-1969) : administrateur du [Consortium industriel et financier](#) (absorbé en 1926 par la Banque mobilière privée), administrateur de la Banque Maurel, de Marseille, aux côtés de Henri Bonnet de Paillerets, de la BMP (*Entreprise*, 4 mai 1963).

⁶ Guy de la Motte Saint-Pierre (1871-1945) : ancien officier de marine, créateur de [domaines à Nossi-Bé](#), président ou administrateur de diverses sociétés.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juillet 1920)

.....
Statuts déposés chez M^e Dufour à Paris. — *Petites Affiches*, 6 juillet 1920.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 mai 1921)

Versement du 2^e quart, sur les actions nouvelles, soit 125 fr. par titre, entre le 20 et 30 juin, au siège, 7-9, rue de La-Boétie, à la Banque de l'Union Parisienne, à la Compagnie de l'océan Indien, 10, rue de Châteaudun, et chez MM. Demachy et Compagnie, 27, rue de Londres. — *Petites Affiches*, 26 mai 1921.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(Société civile des porteurs de parts)
(*La Journée industrielle*, 15 mars 1922)

Une assemblée générale des porteurs de parts de cette société, qui s'est tenue hier, au siège social, 7, rue La-Boétie, à Paris, après avoir pris connaissance des résolutions adoptées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé, convoquée pour le même jour et au même lieu, a donné son approbation aux modifications apportées aux droits des parts sultane desdites résolutions.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 28 mars 1922)

Cette société anonyme, dont le siège est Paris, 7, rue La-Boétie, procède à l'émission des 17.600 actions privilégiées de 600 francs décidée par l'assemblée extraordinaire du 14 mars dernier, dont nous avons rendu compte.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 10 mai 1922)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 7, rue La-Boétie, se sont réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. de la Mothe Saint-Pierre, président du conseil d'administration.

Après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire nommé par l'assemblée extraordinaire du 14 mars dernier, à l'effet d'apprécier les avantages particuliers pouvant résulter de l'attribution de nouvelles parts bénéficiaires, ils ont régularisé l'augmentation du capital social, porté de 3.200.000 fr. à 12 millions par la création d'actions privilégiées de 500 fr. émises au pair, augmentation décidée par l'assemblée extraordinaire précitée.

Comme conséquence de la réalisation de cette augmentation, l'assemblée a approuvé la modification définitive des articles 7, 8, 16, 18, 19, 20, 34, 41, 46, 47, 49 et 52 des statuts.

Une seconde assemblée extraordinaire a apporté quelques modifications aux articles 4, 11, 14, 47 et 52 des statuts, qui ont été mis en harmonie avec la situation actuelle de la société.

AEC 1922/366 — C^{ie} agricole et sucrière de Nossi-Bé, 7 et 9, rue La-Boétie, PARIS (8^e).

Capital. — Sté an., f. en juin 1920, 3.200.000 fr. en 6.400 act. de 500 fr. (L'A.G. E. du 13 mars 1922 a décidé de porter le capital à 12 millions de fr. par la création de 17 600 act. privilégiées de 500 fr.).

Objet. — Culture de la canne à sucre, fabric. et commerce du sucre ; culture, achat, vente de céréales ou de tous autres produits du sol. Propriétés sises à Nossi-Bé (3.000 hect.).

Conseil. — MM. [Eugène] Guillet de la Brosse, [H.] Chapuis, J[ules] Exbrayat ⁷, [Léon] Gueugnier, [Albert] Hattu, [Marcel] More, de La Motte-Saint-Pierre, G. Schwob (d'Héricourt).

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ (*Les Annales coloniales*, 3 mars 1922)

Cette société se propose de porter son capital de 8.800.000 francs à 12 millions, par la création de 17.600 actions nouvelles privilégiées.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé (*La Journée industrielle*, 10 mai 1922)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 7, rue La-Boétie, se sont réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. de la Mothe Saint-Pierre, président du conseil d'administration.

Après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire nommé par l'assemblée extraordinaire du 14 mars dernier, à l'effet d'apprécier les avantages particuliers pouvant résulter de l'attribution de nouvelles parts bénéficiaires, ils ont régularisé l'augmentation du capital social, porté de 3.200.000 fr. à 12 millions par la création d'actions privilégiées de 500 fr. émises au pair, augmentation décidée par l'assemblée extraordinaire précitée.

Comme conséquence de la réalisation de cette ; augmentation, l'assemblée a approuvé la modification définitive des articles 7, 8, 16, 18, 19, 20, 34, 41, 46, 47, 49 et 52 des statuts.

Une seconde assemblée extraordinaire a apporté quelques modifications aux articles 4, 11, 14, 47 et 52 des statuts, qui ont été mis en harmonie avec la situation actuelle de la société.

⁷ Jules Exbrayat (Espalion, Ardèche, 1880-Paris, 1958) : administrateur délégué de la Société syndicale de banques, puis gérant de la maison Demachy et Cie et (1920) administrateur de la Banque de l'union parisienne.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 23 mars 1923)

Les actionnaires de cette société, réunis hier au siège social, à Paris, 7, rue La-Boétie, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. L. Besson ⁸, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes du deuxième exercice social, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

Cet exercice, clos le 30 juin 1922, a été une période d'organisation et de préparation. L'usine de Nossi-Bé, qui sera installée vers le mois de juin prochain, fonctionnera avec la campagne sucrière qui commencera en juillet, de sorte que la période d'exploitation portera sur l'exercice 1922-1923.

L'assemblée a ratifié les nominations, comme administrateurs, de MM. Besson, [René] Legrand [Cie générale des colonies], Vaucheret ⁹, [C.] Springer et [Georges] Zafiropulo.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 25 décembre 1923)

.....
La participation de 2 millions dans la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé ne donnera des résultats qu'à partir de l'année prochaine .

Agricole et Sucrière de Nossi-Bé
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 mars 1924)

L'assemblée ordinaire du 26 mars a approuvé le bilan de l'exercice 1923, lequel ne comporte pas de compte de profits et pertes. L'assemblée extraordinaire, qui était convoquée pour le même jour, n'a pu délibérer valablement, faute de quorum.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1924)

Une assemblée extraordinaire tenue hier au siège, 27, rue de Londres, à Paris, sous la présidence de M. Schwob d'Héricourt, a décidé de modifier la durée de l'année sociale, primitivement fixée du 1^{er} juillet au 30 juin, pour la reporter du 1^{er} janvier au 31 décembre. Exceptionnellement, l'exercice en cours aura une durée de 18 mois.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

⁸ Léon Besson (1861-1935) : patron de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Voir [encadré](#).

⁹ André Vaucheret (1889-1961) : polytechnicien, président du [Consortium industriel et financier](#). Voir [encadré](#).

Larbodière et Cie ¹⁰
(*La Journée industrielle*, 8 août 1924)

Qu'il s'agisse d'installations en France ou à l'étranger, les machines à vapeur de ces constructeurs s'imposent partout où l'on veut, avec le minimum de dépenses, installer une force motrice économique et sûre. Aussi le matériel Larbodière a-t-il été adopté par la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé (une machine de 250 CV), la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre (une machine de 250 CV), la Société forestière de la Guyane Française (une machine de 250 CV), les Raffineries et sucreries d'Égypte (2 machines de 275 CV). etc.

Récemment encore, la Compagnie de Fives-Lille a commandé à ces constructeurs pour diverses installations en voie de réalisation aux colonies et aux Indes anglaises, quatre machines de 50 à 125 CV.

Annuaire industriel, 1925.

NOSSI-BÉ (Cie agricole et sucrière de), 7 et 9, r. de La Boétie, Paris, 8^e. T. Elysées 38-09. Ad. t. Sucrenosus-Paris ; Code : A. Z. français. Soc. an. au cap. de 3.200.000 fr. Conseil d'adm. : MM. [Eugène] Guillet de la Brosse, [H.] Chapuis, J[ules] Exbrayat, [Léon] Gueugnier, [Albert] Hattu, [Marcel] Moré, de La Motte-Saint-Pierre, G[eorges] Schwob [d'Héricourt].

Culture de la canne à sucre, fabrication et commerce du sucre. (2-38659).

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1925)

La récolte de rhum pour l'exercice écoulé, qui a eu une durée exceptionnelle de 16 mois, serait supérieure d'un million et demi environ à celle de l'exercice précédent, et la récolte de sucre aurait été également très satisfaisante. Les bénéfices seraient favorisés, dit-on, d'une plus-value de 80 à 90 % par rapport à ceux de l'exercice 1922-1923, pour lequel il n'a pas été publié de compte Profits et pertes.

Publicité

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE ±2.000.000 DE FRANCS
Siège social : 27 rue de Londres à PARIS
REGISTRE DU COMMERCE : SEINE N° 82.515
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1925)

Cette société a été constituée en 1920. Elle a pour objet la mise en valeur et l'exploitation de tous immeubles, concessions et plantations de toute nature, mais plus particulièrement la culture de la canne à sucre et la fabrication du sucre et de ses dérivés.

Elle possède divers domaines situés dans l'île de Nossi-Bé à Madagascar d'une superficie d'environ 3.250 hectares.

¹⁰ Larbodière et Cie : usine : 71, r. de la Goutte-d'Or, Aubervilliers (Seine). Machines à vapeur. Machines demi-fixes. Locomobiles. Condenseurs. Aéro-condenseurs. Groupes électrogènes à vapeur. Moteurs à gaz pauvre.

Les premiers exercices sociaux ont été employés au défrichement et à la mise en valeur des propriétés, à l'édification d'une sucrerie et d'une distillerie, et à l'installation d'un réseau ferré.

À l'heure actuelle, elle a, sur ses différents domaines, environ 1.000 hectares plantés en cannes et 200 hectares en maïs, manioc, vanille et plantes à parfum.

Un réseau de canaux d'irrigation, utilisant en majeure partie les eaux de lacs dont le niveau a été relevé, permet en saison sèche l'irrigation des 3/4 environ des terrains cultivés.

L'usine qui a été édiflée est d'une capacité de 800 tonnes de cannes par 24 heures, c'est-à-dire pourra arriver à fabriquer pendant la récolte environ 80 tonnes de sucre journallement.

La distillerie peut produire 150 hectolitres de rhum par 24 heures

Usine et distillerie ont été terminées dans le courant du deuxième semestre de 1923, ce qui a permis de se rendre compte de leur fonctionnement pendant une petite campagne d'essai. Leur marche a donné toute satisfaction pendant la campagne 1924. La force motrice est fournie par un groupe de six générateurs tubulaires de 1.700 mètres carrés de surface de chauffe.

À côté de l'usine ont été créés des ateliers divers permettant d'effectuer sur place les réparations courantes.

On a installé également une briqueterie et un four à chaux qui suffisent, et au-delà, aux besoins de la société.

Le réseau ferré, dont le développement atteint actuellement 22 km., et qui sera probablement l'objet d'une extension prochaine, dessert toutes les terres mises en culture et pendant la campagne permet l'apport régulier des cannes nécessaires à l'usine en même temps que l'acheminement des produits fabriqués vers le port d'embarquement que la société a installé à l'extrémité sud de ses propriétés, port doté de moyens de chargement et de déchargement très puissants.

La société possède enfin un matériel de batelage comprenant deux remorqueurs et sept chalands qui lui permet d'assurer, à peu près entièrement elle-même, tous ses transports côtiers ainsi que ses opérations d'embarquement de produits dans des conditions d'extrême rapidité.

Le conseil d'administration de cette société comprend : MM. G[eorges] Schwob d'Héricourt, président ; L[éon] Gueugnier, vice-président ; L[éon] Besson, [Eugène] de la Brosse, H. Chapuis, J[ules] Exbrayat, R[ené] Legrand, M[arcel] More, G[eorges] de la Motte Saint-Pierre, C. Springer, A[ndré] Vaucheret, G. Zafiropulo, administrateurs.

BALO du 8/3

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mars 1926)

Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé. — Émission de 8.000 actions privilégiées de 500 fr. (dont 6.400 réservées aux actionnaires actuels et 1.600 aux porteurs de parts) portant le capital de 12 à 16 millions.

CONVOCATIONS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 septembre 1927)

22 sept., 14 h. 30. — Cie agricole et sucrière de Nossi-bé. Au siège social, à Paris. 14, rue Fortuny. — *Petites Affiches*, 1^{er} septembre 1927.

Agricole et Sucrière de Nossi-Bé
(*La Presse*, 7 septembre 1927)

Bénéfice de 1926 avant amortissements : 2.838.931 fr. contre 3.010.665. Le dividende sera vraisemblablement maintenu à 30 francs par action.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 24 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 22 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui se soldent par un bénéfice de 2.888.831 fr. Après amortissement de 1.804.738 francs, il reste un bénéfice distribuable de 1.034.177 francs. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 30 fr. brut pour les actions privilégiées anciennes et les actions ordinaires et de 17 fr. 50 brut pour les actions privilégiées nouvelles. Une somme de 859.762 francs a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu MM. Besson, Chapuis, de la Motte Saint-Pierre et Schwob d'Héricourt, administrateurs sortants.

Agricole et sucrière de Nossi-Bé.
(*Le Madécasse*, 30 novembre 1927)

L'assemblée du 22 septembre a approuvé les comptes de 1925 d'où résulte un bénéfice distribuable de 1.034.177 fr. L'intérêt statutaire de 6 % est payable à partir du 1^{er} octobre, soit 30 fr. brut pour les actions privées anciennes et les actions ordinaires, 17 fr. 50 brut pour les nouvelles.

Justice
Assesseurs des cours criminelles
(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 21 janvier 1928)

NOSSI-BÉ
6° Etiévant, directeur de la Compagnie Sucrière.

(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1928)

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 24, Rue Fortuny, PARIS

TÉLÉPHONE : WAGRAM 01-59

Ad. télég. SUCRENCBUS -- Reg. commerce n° 82.515 Seine

Exploitation d'un domaine agricole de 3.000 hectares dans l'île de Nossi-Bé.
Sucrierie de cannes d'une capacité de 80 tonnes de sucre par jour et distillerie.
Capital 16.000.000 de francs, entièrement versé, divisé en 25.600 actions privilégiées et
6.400 actions ordinaires de 500 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. G. SCHWOB D'HÉRICOURT, *président.*

M. L. GUEUGNIER, *vice-président.*

**MM. L. BESSON, DE LA BROUSSE, H. CHAPUIS, J. EXBRAYAT, R. LEGRAND,
M. MORE, C. DE LA MOTTE SAINT-PIERRE, C. SPRINGER, A. VAUCHERET, G. ZAFI-
ROPULO**, *administrateurs.*

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs
SIÈGE SOCIAL, : 24, rue Fortuny, PARIS
TÉLÉPHONE : WAGRAM 01-59 1
Ad. télég. SUCRENCBUS Reg. commerce n° 62.516 Seine

Exploitation d'un domaine agricole de 3.000 hectares dans l'île de Nossi-Bé.
Sucrierie de cannes d'une capacité de 80 tonnes de sucre par jour et distillerie.
Capital 16.000.000 de francs, entièrement versé, divisé en 25.600 actions privilégiées
et 6.400 actions ordinaires de 500 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. G. SCHWOB D'HÉRICOURT, *président.*

M. L. GUEUGNIER, *vice-président.*

**MM. L. BESSON, DE LA BROUSSE, H. CHAPUIS, J. EXBRAYAT, R. LEGRAND, M. MORE,
C. DE LA MOTTE SAINT-PIERRE, C. SPRINGER, A. VAUCHERET, G. ZAFIROPULO**,
administrateurs.

Dans nos sociétés
Agricole et Sucrière de Nossi-Bé
(*La Madécasse*, 22 août 1928)

Cotation en Bourse des 32.000 actions de 500 francs (dont 23.600 privilégiées) et
des 4.160 parts bénéficiaires.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 31 août 1928)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social de 16 à 18 millions, par la création de 4.000 actions de 500 fr. de nominal, qui seront émises au taux de 1.000 fr. l'unité.

Ces actions seront à vote plural et auront droit à cinq voix par titre. Elles seront essentiellement nominatives et ne pourront être transmises qu'avec l'agrément du conseil d'administration. La souscription en est réservée, à raison de 80 % aux actionnaires anciens, sur la base de une action nouvelle pour dix anciennes et de 20 % aux porteurs de parts, à raison de cinq actions pour vingt-six parts. Elles seront dénommées actions A et les anciennes privilégiées actions B.

Un commissaire a été désigné pour présenter un rapport à une prochaine assemblée extraordinaire, qui aura à apprécier la nature et la valeur des avantages accordés aux porteurs d'actions et de parts.

Les actionnaires ont, en outre, porté à dix mois après la clôture de l'exercice le délai de convocation pour les assemblées ordinaires annuelles. en raison de l'éloignement du siège des opérations effectuées par la société.

Deux assemblées spéciales des porteurs d'actions et des porteurs de parts, tenues ensuite, ont ratifié en tant que de besoin les décisions prises par l'assemblée extraordinaire ci-dessus.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*Le Journal des finances*, 13 septembre 1928)

Cette société procède à l'émission, à 1.000 francs, de 4.000 actions nominatives de 500 francs, catégorie A, à vote plural, dont la souscription, ouverte jusqu'au 28 septembre inclus, est réservée aux actionnaires et aux porteurs de parts actuels, à raison d'une action A pour 10 actions anciennes ordinaires ou privilégiées et de 9 actions A pour 26 parts, à titre irréductible.

Les souscriptions sont reçues, contre remise du coupon n° 4 des actions ordinaires, du coupon n° 6 des actions privilégiées ou du coupon n° 2 des parts bénéficiaires, à la Banque de l'union parisienne et à la Compagnie générale des colonies.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*Les Annales coloniales*, 14 septembre 1928)

Cette société aurait réalisé un gain de 6 millions sur la vente de 8.000 actions Agricole et Sucrière de Nossi-Bé. Elle consacrerait les fonds provenant de cette vente à une participation dans la nouvelle société créée avec les Raffineries de Saint-Louis.

Agricole et Sucrière de Nossi-Bé
(*Le Madécasse*, 13 octobre 1928)

On émet 4.000 actions A à vote plural de 500 fr.

Agricole et Sucrière de Nossi-Bé

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 octobre 1928)

Les actionnaires réunis le 12 octobre en assemblée ont approuvé les comptes de l'exercice 1927, faisant ressortir un bénéfice net de 2.769.413 fr. Le dividende brut a été fixé à 60 fr. par action ordinaire ou privilégiée et à 57 fr. 692 par part bénéficiaire. Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 16 à 18 millions de francs par l'émission de 4.000 actions de 500 fr. de nominal, à vote privilégié.

Agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*Le Journal des finances*, 16 novembre 1928)

La Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé a eu des débuts difficiles. Elle fut créée en 1920 par la Nosybéenne d'Industries Agricoles de qui elle recevait, au prix de 800.030 fr., 3.000 hectares de terrains dans la petite île malgache de Nossi-Bé. Le capital fut alors fixé à 1.600.000 francs, mais il se révéla rapidement insuffisant : porté à 3.200.000 fr. en 1921, puis à 12 millions en 1922, et à 16 millions en 1926, il vient d'être porté à 18 millions par émission d'actions à vote plural.

Il se compose actuellement de 30.000 actions du nominal de 500 francs, dont 6.400 actions ordinaires. 25.600 actions privilégiées cumulatives, et 4.000 actions à vote plural. Il existe, en outre, 4.160 parts ayant droit à 20 % des superbénéfices. La création d'actions privilégiées remonte à, 1922, lorsque la société n'ayant pas encore obtenu de résultats tangibles avait dû offrir des garanties supplémentaires aux souscripteurs. De cette époque date également un emprunt obligataire de 750.000 francs qui, au dernier bilan, était amorti à 300.000 francs.

La répartition des bénéfices s'effectue de la façon suivante : 1° 5 % à la réserve ; 2° intérêt de 6 % cumulatif aux actions privilégiées ; 3° intérêt de 6 % aux actions ordinaires. Sur le surplus, 18 % vont aux tantièmes ou gratifications du personnel, le solde est réparti à raison de 80 % aux actions indistinctement et 20 % aux parts.

Les débuts de l'affaire furent difficiles, et ce n'est qu'en 1924 que la Société commença à récolter des cannes à sucre et à produire du sucre et du rhum.

Le premier exercice pour lequel fut publié un compte de profits et pertes fut celui de 1923-24, d'une durée exceptionnelle de 18 mois. Il se soldait par un bénéfice d'exploitation de 5.461.476 francs, sur lequel 3.354.765 francs furent prélevés sous forme d'amortissements. Après déduction des frais généraux, il restait un bénéfice net de 1.226.476 francs qui permit de répartir aux actions privilégiées l'intérêt cumulatif des années 1923 et 1924, soit 60 fr. en tout.

Les résultats des années suivantes furent quelque peu affectés par des causes d'ordre extérieur ; en 1926 eut lieu une invasion de sauterelles, puis une crise de main-d'œuvre. Les bénéfices d'exploitation furent de 3.507.838 francs en 1925 et de 3.306.473 francs en 1926, laissant des soldes créditeurs respectifs de 1.592.535 francs et 1.031.177 francs. Le dividende fut maintenu aux 6 % statutaires. L'exercice 1927, dont les résultats ont été publiés récemment, s'est montré plus satisfaisant : les bénéfices ont été de 4.155.583 francs, permettant de porter de 30 à 60 fr. le dividende des actions, tant ordinaires que privilégiées, et d'attribuer 57 fr. 69 aux parts, à titre de première répartition. Le montant total distribué est ressorti à 3.469.770 francs.

Le tonnage de cannes broyées en 1927 a été en progression de 15 % par rapport à 1926. Pour l'exercice en cours, le conseil espère dépasser de 30 % environ le chiffre de 1927. La mise en application du nouveau programme d'exploitation a permis d'enregistrer une augmentation de plusieurs tonnes dans le rendement moyen à l'hectare des champs de cannes. Parallèlement à la culture de la canne, des cultures

secondaires sont développées, en particulier celle de la vanille, qui a fourni une première récolte en 1927, et celle de l'ilang-ilang, qui donnera des résultats dans quelques années. Des essais de culture du tabac ont été faits.

La gestion financière de la Société paraît prudente ; le bilan présente à l'actif un peu plus de 10 millions d'immobilisations, déduction faite des amortissements, qui totalisent actuellement près de 7 millions. Il y a plus de 9 millions d'actif disponible et réalisable dont 3.270.487 francs en caisse et banques, en face de 650.000 francs seulement de passif exigible.

La société paraît donc mise désormais sur une base prospère d'exploitation.

Les actions privilégiées et ordinaires Agricole et Sucrière de Nossi-Bé ont été introduites au marché officiel à 1.675 le 2 août dernier ; les parts avaient été inscrites à 1.725 demandées. Aujourd'hui, l'action privilégiée vaut 1.825, l'ordinaire 1.895, la part 2.340. Il n'y a donc pas eu de déception pour les acheteurs.

Ceux-ci ne doivent pas toutefois s'attendre à voir les dividendes progresser indéfiniment, car la société a, somme toute, un champ d'action limité et n'est pas à l'abri des crises et des cyclones qui ont éprouvé à diverses reprises les affaires voisines. L'affaire se capitalise actuellement en Bourse aux environs de 60 millions. Ce n'est pas exagéré, mais il semble que ce soit suffisant pour le moment. Ceci dit, l'action privilégiée, dont l'intérêt statutaire est cumulatif, et qui a les mêmes droits que l'ordinaire au solde bénéficiaire répartis, doit lui être préférée, puisque, par une anomalie singulière, elle vaut 70 francs de moins.

En l'honneur de M. le gouverneur général Olivier
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1929)

A. Picard, directeur de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice de 8.390.901 francs. Après 1.444.989 fr. d'amortissements, le bénéfice net ressort à 6.945.911 fr. Compte tenu du report antérieur, soit 1.029.935 fr., le disponible s'élève à 7.975.847 francs.

Le dividende a été fixé à 100 fr. brut par action B privilégiée ou ordinaire, à 19 fr. 375 brut par action A *prorata temporis*, et à 138 fr. 822 brut par part bénéficiaire. Un acompte de 30 fr. pour les actions B et de 1 fr. 875 pour les actions A ayant été payé le 1^{er} février, le solde sera mis en paiement à partir du 5 juillet prochain, à raison de 70 fr. brut pour les actions privilégiées et pour les actions ordinaires, de 138 fr. 822 brut pour les parts bénéficiaires et de 17 fr. 50 les actions A.

Une somme de 2.759.951 fr. a été reportée à nouveau.

MM. J. Exbrayat, Jean Gueugnier, Vaucheret, administrateurs sortants, ont été réélus.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 octobre 1930)

La Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé serait en mesure de répartir à ses actions, au titre de l'exercice 1929, un dividende de 100 fr. net au lieu de 100 fr. brut l'an dernier et à ses parts un dividende de 190 fr. net au lieu de 158 fr. brut.

Rappelons que le capital de 18 millions est représenté par 36.000 actions de 500 fr. dont 6.400 ordinaires B et 25.000 privilégiées B ; il existe, en outre, 4.160 parts bénéficiaires.

D'après la répartition, à chaque franc de super dividende à l'action correspond 2 fr. 18 à la part. Si cette proportion n'apparaît pas pour l'exercice 1928, c'est que le capital ayant été augmenté de 2 millions, les actions nouvelles ne participaient aux bénéfices que *prorata temporis*.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1930)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Schwob d'Héricourt, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929 présentant un solde créditeur du compte de profits et pertes de 6 millions 987.611 fr. 13. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 2.759.951 fr. 01. Après déduction des frais généraux et de 1.472.092 fr. 28 d'amortissements, le disponible ressort à 7.391.500 fr. 10, l'intérêt de 6 % aux diverses catégories d'actions étant prélevé.

Les actionnaires ont voté un dividende total brut de 107 fr. 50 par action A, 130 fr. par action B privilégiée ou ordinaire et 216 fr. 346 par part bénéficiaire.

Un acompte de 7 fr. 50 pour les actions A et de 30 fr. pour les actions B ayant été payé le 1^{er} février dernier, le solde de dividende des actions et la répartition aux parts seront mis en paiement sous déduction des impôts en vigueur, à raison de, brut : 100 fr. pour les actions A et les actions B nominatives, 100 fr. pour les actions B ordinaires au porteur, 100 fr. brut pour les actions B privilégiées au porteur, 216 fr. 316 brut pour les parts bénéficiaires.

Le reliquat disponible de 2.891.500 fr. 10 a été reporté à nouveau.

Sucrière et agricole de Nossi-Bé
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1930)

L'assemblée a voté un dividende de 130 fr. brut contre 100 fr. aux actions ordinaires et privilégiées D, 107 fr. 50 par action A et 216 francs 316 contre 138 fr. 822 par part.

Les résultats commerciaux, malgré le fléchissement sensible du prix du sucre, ont pu être maintenus grâce à une amélioration du prix de vente des rhums.

Chronique financière
Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Madécasse*, 3 décembre 1930)

D'après des renseignements de bonne source, le conseil d'administration proposerait, pour l'exercice 1929, un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent : 100 fr. net aux actions et 193 fr. net aux parts, qui avaient reçu respectivement 100 francs brut et 138 francs brut, pour l'exercice 1928.

Des dernières nouvelles reçues, il ressortirait qu'une distribution au moins égale à celle de 1929 serait assurée pour l'exercice 1930.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1306 :
Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
Conseil d'administration : G. Schwob, G. de la Motte Saint-Pierre, G. de la Brosse, H. Chapuis, J. Exbrayat, J. Gueugnier, R. Legrand, M. Moré, C. Springer, A. Vaucheret.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Le Temps*, 14 septembre 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, qui ont fait ressortir, après 1.518.747 francs d'amortissements, un bénéfice net de 6.846.291 francs contre 6.897.611 francs pour 1929, ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 25 juin.

Compte tenu du report de l'exercice précédent, soit 2.801.500 francs, le solde disponible s'est élevé à 9.737.791 francs.

Le dividende a été maintenu à 130 francs par action B, 107 fr. 50 par action A et 216 fr. 346 par part.

Il a été reporté, à nouveau 2.912.961 francs.

Le conseil se montre satisfait, dans son rapport, des résultats obtenus.

« L'année 1930 a, comme la précédente, été marquée par des conditions atmosphériques peu favorables aux cultures. À une saison de pluies normales, au point de vue des quantités tombées, a succédé, dès mars, une période d'extrême sécheresse qui s'est prolongée pendant toute la récolte, provoquant, surtout vers la fin de celle-ci, par suite du dessèchement des cannes, un fléchissement important du rendement cultural et du rendement en sucre. La production de rhum s'est, au contraire, trouvée accrue du fait de la moins grande pureté des jus.

L'expérience de nos précédentes années d'exploitation et les données antérieures que nous possédons sur la pluviométrie de Nossi-Bé, permettent de considérer comme un phénomène très exceptionnel par sa durée, la sécheresse dont a eu à souffrir notre récolte 1930, et nous pouvons vous dire, dès à présent, que pour les premiers mois de l'année en cours, les pluies ont été tout à fait normales.

Nous n'en avons pas moins poursuivi et pressé l'exécution du programme de travaux d'irrigation dont nous vous avons parlé dans notre précédent rapport. Cette année déjà, un certain nombre de champs nouveaux pourront être irrigués. Bien que gênés également par la sécheresse, nos travaux de reboisement se sont développés. Enfin, en vue de continuer dans les meilleures conditions nos recherches tendant à la sélection de cannes plus particulièrement adaptées à nos sols et à notre climat, nous venons, en accord avec nos principaux planteurs, de décider la création d'une station de génétique suivant un projet que notre agronome-conseil a étudié lors de son dernier séjour à Nossi-Bé.

Pendant toute la campagne, la marche de l'usine et des différents services de transports a été des plus satisfaisantes. Certaines des améliorations que, comme vous le savez, nous avons décidé l'année dernière d'apporter à notre outillage, ont été exécutées, d'autres sont en cours de réalisation, mais, dès à présent, nous avons l'assurance que tant l'usine que les services annexes seront en mesure d'assurer dans d'excellentes conditions le traitement rapide des récoltes plus importantes que nous sommes en droit d'escompter pour les prochains exercices.

Nos effectifs de main-d'œuvre se sont maintenus à un niveau suffisant ; nous espérons les voir encore renforcés, cette année, grâce à l'action de l'organisation nouvelle que nous avons réalisée l'année dernière. Pour assurer une meilleure direction de nos équipes agricoles, nous avons augmenté le nombre de spécialistes métropolitains attachés à notre service de culture.

L'année 1930 a été marquée par un nouveau fléchissement des cours du sucre, qui s'est accentué à l'époque de la production métropolitaine, particulièrement abondante. La diminution de recettes qui en est résultée pour nous a été heureusement en grande partie compensée par l'augmentation de notre production de rhum et par les prix meilleurs obtenus pour ce produit. Les résultats, dans leur ensemble, sont donc satisfaisants, et nous permettent de vous proposer le maintien des dividendes aux mêmes chiffres que pour l'exercice précédent.

Une série de mesures prises au cours des derniers mois a amené sur le marché du sucre une hausse des cours qu'on peut espérer durable.

Enfin, nous devons vous signaler qu'un décret dit 3 avril dernier a stabilisé pour Madagascar, jusqu'au 31 décembre 1939, comme cela avait été fait antérieurement pour toutes les autres colonies, le régime du contingentement des rhums dans les conditions où il avait été établi par le décret du 15 avril 1926. »

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Le Journal des débats*, 16 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931, qui seront présentés à l'assemblée du 28 juin, font apparaître un bénéfice net de 2.261.1.19 francs contre 6.846.291 francs pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 5.174.080 fr., contre 9.737.791 francs en 1930. La répartition n'est pas encore connue.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1932)

Approbation des comptes de 1931. Dividendes votés : 60 fr. par action A contre 139 fr., 37 fr. 50 par action B contre 107 fr. 50 et 64 fr. 903 par part contre 213 fr. 346.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1343 :
Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
Conseil d'administration : G. Schwob, pdt ; G. de la Motte Saint-Pierre, v.-pdt ; G. de la Brosse, H. Chapuis, J. Exbrayat, J. Gueugnier, R. Legrand, M. Moré, C. Springer, A. Vaucheret, Cie générale des colonies, L. de la Morandière.

Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 25 février 1933)

Un acompte de 30 fr. par action privilégiée et ordinaire B. et de 7 fr. 50 par action ordinaire A. sera mis en paiement le 1^{er} février. Cet acompte est égal à celui réparti l'an dernier. (A.E.F.)

UNE ENQUÊTE SUR LA CRISE
Ce que pense
M. Georges Schwob d'Héricourt,
membre du Conseil supérieur des colonies,
ancien président de la Section métropolitaine
de l'Exposition coloniale internationale de 1931
(*L'Écho de Paris*, 16 mai 1933)

.....
On ignore trop dans la métropole que la canne à sucre est la principale culture .des Antilles et de la Réunion, et qu'elle joue un rôle essentiel à Madagascar ; on y perd également de vue que la surproduction dont se plaignent les betteraviers n'est pas le fait des colonies, dont les importations n'ont augmenté que de quelques milliers de tonnes, alors que l'accroissement de la production métropolitaine se chiffrait par centaines de milliers de tonnes. On y oublie, enfin, que c'est à la demande du gouvernement métropolitain que nos colonies se sont, au lendemain de la guerre, outillées pour augmenter leur production de sucre, denrée qui faisait défaut sur notre marché, et dont l'importation obérait lourdement notre balance commerciale. Après avoir poussé nos colonies à investir de gros capitaux dans l'industrie, ne serait-il pas inique de les empêcher, aujourd'hui, de vendre leur production ?

Les sucriers métropolitains voudraient réduire de 30.000 tonnes environ le chiffre des importations de sucre de nos colonies. Cette quantité ne correspond pas à plus de 2 % de la consommation groupée de la France et des colonies. Peut-on raisonnablement, pour un si faible pourcentage, compromettre irrémédiablement l'économie de plusieurs de nos possessions d'outre-mer, et en faveur d'une production qui jouit déjà dans la métropole d'un appui considérable de l'État ? Celui-ci vient, en effet, de s'engager à racheter annuellement aux sucriers métropolitains, à la parité des cours du sucre, 2 millions 300.000 hectolitres d'alcool de betterave, ce qui équivaut à près de 400.000 tonnes de sucre, et entraîne (pour notre budget une charge de 480.000.000 de francs.

La question des exportations de riz n'est pas moins grave pour l'Indochine. Le riz a toujours été le principal produit de cette colonie ; toute atteinte à la liberté du commerce du riz touche donc à un élément vital de l'organisation économique de l'Indochine.

L'union douanière étroite qui lie la majeure partie de nos colonies à la métropole, qui les amène, par conséquent, à s'y approvisionner en objets fabriqués, ne leur permet pas de se retourner vers les marchés étrangers pour y écouler leur production. Les échanges doivent donc rester libres entre la mère-patrie et ses possessions d'outre-mer, comme ils le sont entre les départements métropolitains.

Une politique contraire, en dehors des répercussions d'ordre social très graves qu'elle pourrait entraîner dans nos colonies, porterait en définitive une sérieuse atteinte non seulement au commerce métropolitain, privé de son meilleur client, mais encore à l'armement français, qui assure la presque totalité de nos relations avec nos colonies, ainsi qu'aux affaires et au personnel nombreux que, dans nos ports, font vivre les échanges avec nos possessions d'outre-mer.

En indiquant qu'aucune entrave ne doit être apportée au commerce entre la Métropole et ses colonies, je n'exclus pas cependant l'idée qu'on puisse exceptionnellement réglementer certaines productions si elles paraissent devoir l'être en raison de leur excès, mais dans ce cas il faudrait qu'elles le fussent dans les mêmes conditions tant sur le territoire de la Métropole que sur ceux d'outre-mer, et en tenant compte des droits acquis.

J'estime en outre que la Métropole doit, par tous les moyens, aider les Colonies à tirer le meilleur parti de leurs productions ; à ce point de vue, le régime des primes a, pour certaines denrées, donné d'heureux résultats, en leur permettant de venir affronter sur le marché métropolitain les mêmes articles d'origine étrangère.

Mais sur le territoire même de nos colonies, on peut trouver de larges utilisations de certains produits locaux. Je disais tout à l'heure que l'exportation du riz est la principale source de revenu de l'Indochine. Les exportations de cette denrée, qui étaient de 1.700.000 tonnes en 1928, sont brusquement tombées à une moyenne de 1.100.000 tonnes, et les prix ont parallèlement fléchi de 11 à 4 piastres. La valeur des exportations a donc diminué dans des proportions considérables.

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Le Journal des débats*, 12 juin 1933)

Les comptes de 1932 se soldent par un bénéfice sensiblement égal à celui de l'exercice précédent, qui se chiffrait à, net, 2.261.119 fr. Il y aura lieu d'y ajouter le report antérieur de 2.512.573 fr. Le conseil n'a pas encore statué sur les propositions de répartition qui seront soumises à l'assemblée ordinaire du 22 juin, On sait que, l'an dernier, il avait été réparti 60 fr. par action B ; 37 fr. 50 par action A et 64 fr. 903 par part.

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1933)

Réunis le 22 juin en assemblée générale ordinaire, les actionnaires de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé ont approuvé les comptes de 1932 qui font ressortir, après 1.698.717 fr. d'amortissements, un bénéfice de 2.565.603 fr. qui forme, avec le reliquat de 2.512.573 fr. laissé par 1931, un solde disponible de 5.078.176 francs.

Les dividendes ont été fixés à 37 fr. 50 par action A, à 60 fr. par action B privilégiée ou ordinaire et à 64 fr. 903 par part bénéficiaire. Un acompte de 7 fr. 50 par action A et de 30 fr. par action R ayant été déjà payé, le solde dû aux actions et le dividende des parts seront mis en paiement à partir du 5 juillet sous déduction des impôts. Une somme de 2.349.378 francs est reportée à nouveau.

MM. Georges Schwob d'Héricourt et Guy de la Motte Saint-Pierre, administrateurs sortants, ont été réélus. La nomination de M. Jean Schwob d'Héricourt ¹¹ et de la Société produits agricoles tropicaux a été ratifiée.

LE SUCRE ET LES VALEURS SUCRIÈRES
(*Le Journal des finances*, 13 octobre 1933)

.....
Prenons d'abord l'exemple d'une affaire comme l'Agricole et Sucrière de Nossi-Bé qui n'a pas été affectée par un cyclone récent ; ses bénéfices, qui avaient été de près de 7 millions pour chacune des années 1928-30, sont tombés à 2.261.119 francs en 1931 ;

¹¹ Jean Schwob d'Héricourt (1900-1984) : fils de Georges. PDG de la Société française pour le commerce avec l'outre-mer (1956-1972). Voir [encadré](#).

mais, dès 1932, ils se sont présentés en amélioration, à 2.565.602 francs. Ces résultats ont encore permis de distribuer 60 francs par action ordinaire ou de priorité ; sur la base des cours de 800, le rendement est de 7,2 % ; or, l'exercice en cours, à moins de catastrophe imprévue, ne s'annonce pas plus mauvais que le précédent. Quant à la situation financière, elle est saine.

Or, les cours qui sont pratiqués sur leurs titres ne semblent tenir que très modérément compte de la capacité de production. Une comparaison avec l'Agricole et Sucrière de Nossi-Bé qui, nous venons de le voir, est loin d'être surcapitalisée par la Bourse — semble, à cet égard, assez significative.

	Tonnage de cannes traitées (1)	Tonnage de sucre produit (1)	Cours de l'act. (2)	Capitalisation boursière
	(En tonnes)	(En fr.)		(En millions fr.)
S u c r e r i e s coloniales	191.000	16.793	154 (100)	55,4
Pointe-à-Pitre	152.963	10.078	235 (100)	35,3
Nossi-Bé	85.000	7.000	800 (500)	33,6

(1) Pendant le dernier exercice connu.

(2) Pair entre parenthèses.

Il ne peut s'agir d'établir une comparaison stricte. Les conditions d'exploitation sont différentes : la Pointe-à-Pitre et Nossi-Bé exploitent des plantations en même temps que des sucreries. Par ailleurs, les assises financières ne sont pas les mêmes : le capital de Pointe-à-Pitre n'est que de 10 millions, alors que celui de Nossi-Bé est de 18 millions, celui des Sucreries coloniales de 36 millions.

On peut calculer, cependant, que la capitalisation par tonne de sucre produit, qui est de 4.800 fr. pour Nossi-Bé, n'est que de 3.530 fr. pour Pointe-à-Pitre et de 3.290 francs pour les Sucreries coloniales.

Cet écart, qui s'explique notamment par la crainte que l'assainissement financier de ces deux dernières affaires ne grève encore les prochains exercices, n'en paraît pas moins considérable : il pourrait être partiellement comblé à plus ou moins brève échéance.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice de 5 millions 304.726 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 2.349.377 francs.

Le dividende a été fixé à 105 fr. brut par action A et B, sous déduction de l'acompte de 30 fr. déjà versé, et à 162 fr. 259 par part bénéficiaire.

Une somme de 2.357.847 fr. a été reportée à nouveau.

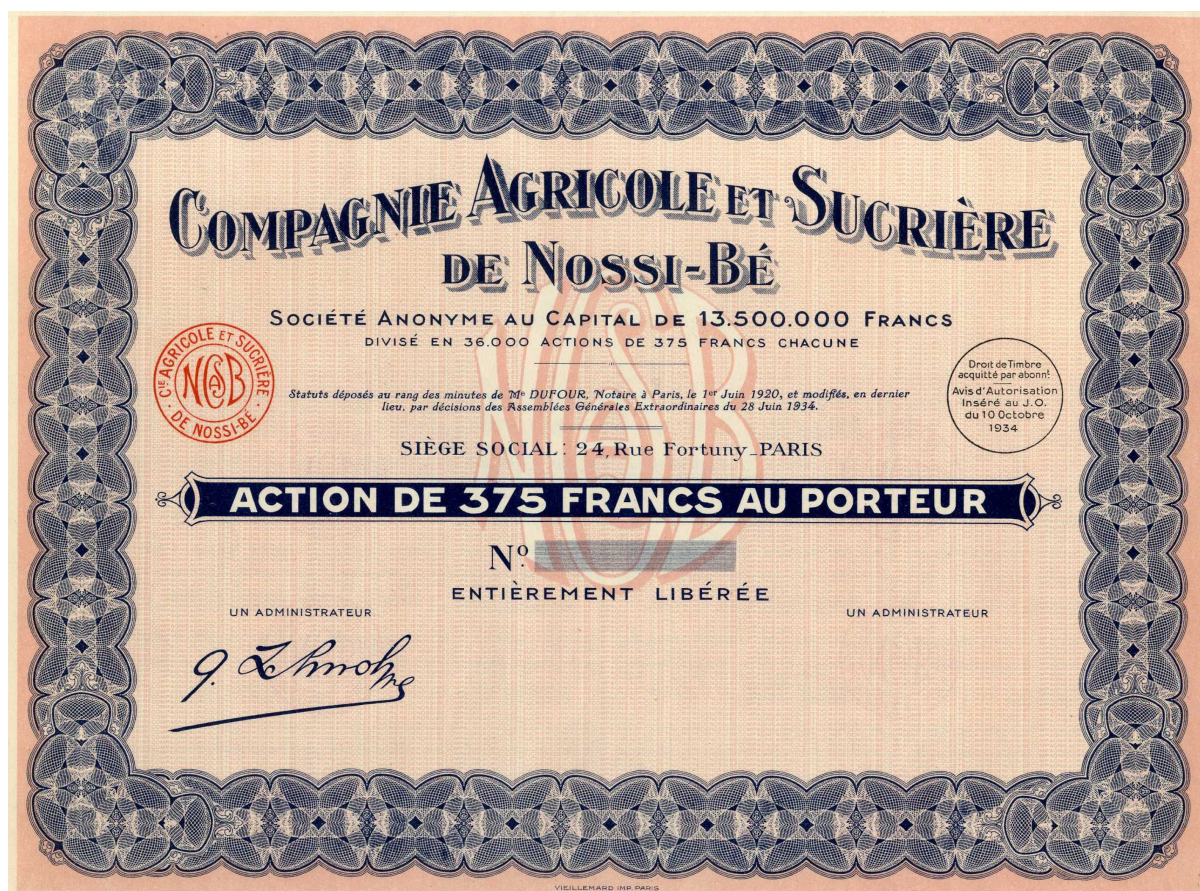
Une première assemblée extraordinaire, tenu ensuite, a décidé l'assimilation des actions à vote plural aux actions ordinaires par suppression du privilège de vote et accordé un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis deux ans au

moins par le même porteur, dans les conditions prévues par la loi du 13 novembre 1933.

Une seconde assemblée extraordinaire a décidé de réduire le capital social de 18 millions à 13.500.000 fr. par remboursement aux actionnaires de 125 fr. par action et autorisé le conseil à racheter les parts bénéficiaires au moyen de la prime d'émission et de toutes autres réserves appartenant aux actionnaires et de procéder à l'annulation des parts ainsi rachetées.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*Le Madécasse*, 10 septembre 1934)

L'exercice 1933, dont les résultats ont été présentés à l'assemblée du 28 juin, se solde après amortissements par un bénéfice net de 5.304.726 fr. contre 2.565.602 fr. en 1932, ce qui, avec le rapport antérieur de 2.349.377 francs, donne un solde disponible de 7.654.103 francs



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
Société anonyme au capital de 13.500.000 fr.
divisé en 36.000 actions de 375 fr. chacune

Statuts déposés au rang des minutes de M^e Dufourg, notaire à Paris, le 1^{er} juin 1920, et modifiés, en dernier lieu, par décisions des assemblées générales extraordinaires du 28 juin 1934.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 10 octobre 1934

Siège social : 24, rue Fortuny — Paris

ACTION DE 375 FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : G. Schwob
Un administrateur (à droite) : —
Vieillemard, impr. Paris

AGRICOLE, SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Le Journal des débats*, 24 novembre 1934)

Le conseil a décidé la mise en paiement, pour le 17 décembre, d'un acompte de dividende de 6 % égal au précédent, compte tenu d'un remboursement d'un quart du capital, qui a eu lieu le 21 juillet dernier. Le calcul du montant ainsi effectué *pro rata temporis* donne, pour les actions ordinaires privilégiées, une somme brute de 26 fr. 64 et pour les actions ordinaires A de 16 fr. 108.

Agricole et Sucrière de Nossi-Bé
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 16 janvier 1935)

La récolte de canne à sucre a été, cette année, plutôt un peu meilleure à celle de l'année dernière qui s'était chiffrée à 92.000 tonnes. Le traitement des cannes se faisant de juin à octobre, il est encore trop tôt pour chiffrer la production exacte de sucre.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1935)

Les bénéfices de 1934 sont en régression de 1 million environ sur ceux de 1933 qui étaient de 5.304.276 francs. Le conseil proposera à la prochaine assemblée de répartir, outre l'acompte de 6 % payé en décembre dernier, un superdividende de 60 francs, les parts recevant 129 fr. 80.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27 juin, a approuvé tes comptes de l'exercice 1934, se soldant par un bénéfice de 4.006.185 francs.

Compte tenu du report antérieur de 2.357.8447 fr., le solde disponible ressort à 6.364.032 fr. L'intérêt statutaire ayant déjà été versé aux actions, il reste à mettre en paiement, sous déduction des impôts et à partir du 5 juillet prochain, une somme de 60 fr. par action et de 129 fr. 80 par part.

Société agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Dépêche de Madagascar*, 25 avril 1936)

Acompte de dividende représentant l'intérêt statutaire de 6 %, même taux que l'an dernier, soit 22 fr. 50 par action.

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

(*Le Journal des finances*, 21 mai 1936)
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1936)

L'exercice 1935 se solde par un bénéfice net de 1.511.890 fr. contre 4.006.185 fr. en 1934 Le solde disponible ressort à 3 millions 702.705 fr. contre 6.364.032 fr. Comme nous l'avons indiqué dans nos feuilles du 3 mai, le conseil proposera à l'assemblée du juin la répartition d'un dividende total de 57 fr. 50 par action et 75 fr. 72 par part.

Le conseil proposera à l'assemblée extraordinaire, qui se tiendra à l'issue de l'assemblée annuelle, de ramener le capital de 13.500000 francs à 10.800.000 fr., par un remboursement de 75 fr. par titre, qui ramènera le nominal des actions de 375 fr. à 300 fr.

DÉCISIONS ET AVIS
de la Chambre Syndicale des agents de change
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juillet 1936)

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIERE DE NOSSI-BE

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Agricole et Sucrière de Nossi-Bé, en date du 1^{er} juillet 1936, a décidé de réduire le capital social de 13.500.000 francs à 10 millions 800.000 francs, au moyen du remboursement en espèces d'une somme de 70 francs à chacune des 80.000 actions dont le nominal sera abaissé de 375 à 300 francs.

Ledit remboursement s'effectue aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas, sur présentation des titres pour estampillage et contre remise du coupon n° 25. En conséquence, à partir du 10 juillet, les 36.000 actions de ladite Société, désormais actions de 300 francs, ne seront plus négociables qu'en titres ex-remboursement, ex-coupon n° 25, muni de l'estampille suivante : « Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 1936, capital ramené à 10.800.000 francs, après remboursement de 75 francs par action, réduisant à 300 francs le montant nominal des 36.000 actions constituant le capital ».

Nossi-Bé
(*L'Éclaireur. Organe de défense des intérêts économiques à Madagascar*,
18 août 1936)

Arrivée. — M. Séjourné, inspecteur de la Cie sucrière et agricole de Nossi-Bé est arrivé par Compiègne.

L'*Éclaireur* lui adresse ses meilleurs souhaits de bienvenue.



Annuaire Desfossés 1937, p. 1528 :
 Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
 Conseil d'administration : G. Schwob, pdt ; G. de la Motte Saint-Pierre, v.-pdt ; R. Legrand, M. Moré, Cie générale des colonies, L. de la Morandière, J. Schwob, Produits agricoles tropicaux S.A..
 Commissaires des comptes : L. Jahan ¹², F. de Ramel.

AEC 1937/618 — Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé (C.S.N.B.),

¹² Antoine Alexandre Marie *Louis* Jahan (Rochefort-sur-Mer, Charente-Inférieure, 17 juin 1896-Cenac-et-Saint-Julien, Dordogne, 30 mai 1989) : fils d'Albert Jahan, notaire, et de M^{me}, née Brouillat. Frère cadet d'Henry Jahan (1887-1980), dirigeant de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et d'Albert Jahan (1890-?), ingénieur E.C.P., secrétaire général des Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc et administrateur de Radio-Orient, Beyrouth. Marié en 1933 avec Marie-Hélène de Chaunac-Lanzac. Alors sous-directeur à l'Union des mines. Administrateur des Moulins du Maghreb (1937), des Distilleries Mazet d'Indochine, des Ports marocains, de la Société chérifienne d'exploitation d'ouvrages maritimes (1950), de la Société générale d'entreprises au Maroc... Y représentant probablement la Banque de Paris et des Pays-Bas.

24, rue Fortuny, PARIS (17^e).

Tél. : Wagram 01-59. — Télég. : Sucrenosus. — © : A. Z. français, Cogef-Lugagne.

— R.C. Seine
82.515.

Capital. — Société anon., fondée le 8 juin 1920, 18 millions de fr. ramené à 10 millions 800.000 fr. par un 1^{er} remboursement en 1934 de 125 fr., et un 2^e remboursement en 1936 de 75 fr. du nominal de chaque action, divisé en 36.000 actions de 300 fr. toutes entièrement libérées et assimilées. — Parts : 4.160. — Dividendes : 1931, 60 fr. actions B, 37 fr. 50, actions A, 64 fr. 90 par part ; 1932, 60 fr. actions B, 37 fr. 50 actions A, 64 fr. 90 par part ; 1933, 105 fr. actions B, 82 fr. 50 actions A, 162 fr. 259 par part et remboursement de 125 fr. sur le nominal de chaque action ; 1934, 86 fr. 649 par action, 129 fr. 90 par part ; 1935, 72 fr. 50 par action, 75 fr. 721 par part et remboursement de 75 fr. sur le nominal de chaque action.

Objet. Culture de la canne à sucre, fabrication et commerce du sucre ; culture, achat, vente de céréales ou de tous autres produits du sol. — Usines et propriétés (3.400 hect.) sises à Nossi-Bé.

Exp. — Sucre, rhum, vanille, café, ylang.

Conseil. — MM. G. Schwob d'Héricourt, présid. ; G. de la Motte Saint-Pierre, vice-présid. ; Cie générale des Colonies, R. Legrand, L. de la Morandière, M. Moré, « Produits agricoles tropicaux » S. A., J. Schwob-d'Héricourt, administrateurs.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comités de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice de 3.150.230 fr., qui forme, avec le report antérieur de 1.191.365 francs, un total disponible de 4.341 596 fr.

Le dividende, fixé à 45 fr. par action et à 97 fr. 35 par part, est payable dès maintenant, sous déduction des impôts.

La Compagnie générale des colonies et MM. René Legrand et Louis de la Morandière ont été réélus administrateurs.

Annuaire industriel, 1938 :

NOSSI-BÉ (Cie agricole et sucrière de), 24, r. Fortuny, Paris 17^e. T. Wag. 01-59. Ad t. Sucrenosus-Paris. Code : A. Z. français. Soc. an. au cap. 18.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M G[eorges] Schwob d'Héricourt ; Vice-Prés. : M. L[éon] Gueugnier ; Adm. : MM. L[éon] Besson, de la Brosse, H. Chapuis, J[ules] Exbrayat, R[ené] Legrand, M[arcel] Moré, G. de la Motte-Saint-Pierre, C. Springer, A[ndré] Vaucheret, G[eorges] Zafiropulo. — Domaine agricole de 3.000 ha. dans l'île de Nossi-Bé

Sucrerie et distillerie de cannes. Culture de la canne à sucre, fabrication et commerce du sucre. (2-38659).

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES
(*Le Temps*, 20 juin 1938)

.....

La Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé a participé à l'établissement des nouveaux accords corporatifs sucriers récemment sanctionnés par décret ; ceux-ci lui assurent des débouchés en France correspondant à l'importance de ses installations.

Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*Les Annales coloniales*, 12 septembre 1938)

La campagne de 1938, qui vient de commencer, s'annonce normale et ne semble devoir marquer ni une régression ni une augmentation de la production.

Les pouvoirs publics n'ont pas encore réglé la question de l'application à Madagascar de la loi du 4 juillet 1931 rendant obligatoire le mélange d'une certaine quantité d'alcool aux carburants. La société, qui espère que ces mesures seront arrêtées prochainement, a pris ses dispositions pour fournir les quantités d'alcool nécessaires.

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

Une assemblée extraordinaire va être convoquée pour le 14 mars en vue de proposer un remboursement de capital de 50 francs par action, indépendamment du dividende dont le montant sera au moins maintenu.

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 1^{er} août font ressortir un bénéfice de 4.916.111 fr., contre 3.998.811 fr. précédemment. Le conseil proposera le paiement aux actions d'un superdividende de 65 fr. brut contre 55 fr. Les parts recevront 140 fr. francs 99.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1876 :
Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
Conseil d'administration : G. Schwob, pdt ; G. de la Motte Saint-Pierre, v.-pdt ; R. Legrand, M. Moré, Cie générale des colonies, L. de la Morandière, J. Schwob, Produits agricoles tropicaux S.A..
Commissaires des comptes : Choppin de Janvry, de Ramel , F. Cheret, suppléant.

ARRÊTÉ

autorisant la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé à utiliser l'eau des sources dites du « Petit Diégo », situées à proximité de la route de l'Ouest, district de Nossi-Bé, région de Diégo-Suarez

(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 17 août 1940)

Le gouverneur général de Madagascar et dépendances, officier de la Légion d'honneur,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897 ;
Vu le décret du 28 septembre 1926 sur le domaine à Madagascar, ensemble les arrêtés d'application du 12 août 1927 ;
Vu l'arrêté du 13 décembre 1913 réglementant la procédure et le mode d'attribution des autorisations d'utilisation et concessions d'eau ;
Vu l'arrêté du 8 avril 1911 fixant les règles relatives à l'utilisation, la conservation et la police du domaine public ;
Vu la demande en date du 24 septembre 1938 formulée par la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé tendant à utiliser l'eau des sources dites du « Petit Diégo » situées à proximité de la route de l'Ouest de l'île de Nossi-Bé, district de Nossi-Bé, région de Diégo-Suarez.
Vu le résultat de l'enquête de commodo et incommodo ;
Vu le rapport de l'enquête technique dressé à Nossi-Bé le 17 janvier 1939 ;
Vu les avis émis par les services intéressés ;
Sur la proposition du directeur des domaines, de la propriété foncière et du cadastre ;
Le conseil d'administration entendu,

Arrête :

ART. 1^{er}. — La Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé, société anonyme au capital de 9.000.000 de francs dont le siège social est à Paris, rue Fortuny, n° 24, représentée par M. Paul Etievant, ingénieur des arts et métiers, sous-directeur de la compagnie, demeurant et domicilié à Dzamandzar (Nossi-Bé), son mandataire en vertu de pouvoir régulier, est autorisée à utiliser une partie des eaux des sources dites du « Petit Diego », situées à proximité de la route de l'Ouest de l'île de Nossi-Bé, district de Nossi-Bé, région de Diégo-Suarez.

ART. 2. — La quantité d'eau à dériver est de seize litres-seconde et sera employée uniquement pour l'irrigation d'un terrain de 99 hectares, 20 ares environ dépendant de la première parcelle de la propriété « Passaiidava », titre n° 278-N, appartenant à ladite compagnie.

ART. 3. — La Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé devra, à peine d'annulation, verser d'avance au bureau de l'administration des domaines, une redevance annuelle de seize francs, calculée à raison de un franc par litre-seconde.

Cette redevance sera majorée de 50 p. 100 après cinq ans et de 100 p. 100 après dix ans.

Toute année commencée est due en entier.

Elle devra verser, en outre, la somme de seize francs, pour frais de constitution de dossier et celle de neuf francs pour prix du photo-bleu.

ART. 4. — La présente autorisation est accordée pour une durée de quinze ans à compter du jour de la notification du présent arrêté ; elle est essentiellement précaire et révoquable à toute époque :

- 1° Pour le cas où l'intérêt de l'État ou des services publics en nécessiterait le retrait;
- 2° Sans indemnité pour inobservation des clauses ci-dessus.

ART. 5. — Le retrait de l'autorisation sera prononcé par arrêté du gouverneur général pris en conseil d'administration.

ART. 6. — Le directeur des travaux publics, le directeur des domaines, de la propriété foncière et du cadastre et le chef de la région de Diégo-Suarez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Journal officiel de la Colonie et publié ou communiqué partout où besoin sera.

Tananarive, le 17 juillet 1940.

M. DE COPPET.

Cie générale des colonies
(*Le Journal*, 22 septembre 1941)

.....
À Madagascar, la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé est parvenue à embarquer la totalité de sa fabrication de sucre de l'année ; par contre, les rhums de l'année 1940 n'ont pu être expédiés. Les usines de déshydratation d'alcool pour carburants ont été mises en route.
.....

AGRICOLE ET SUCRIERE DE NOSSI-BE
(*Le Journal*, 14 septembre 1942)

Le conseil d'administration aurait l'intention de proposer à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de l'ordre de 45 fr., contre 90 francs pour l'exercice précédent.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*Le Temps*, 15 septembre 1942)

Les comptes de l'exercice 1940, dont la transmission au siège de Paris s'est faite avec un certain retard dû aux circonstances, seront présentés prochainement aux actionnaires

Cie AGRICOLE ET SUCRIERE DE NOSSI-BÉ
(*Le Journal*, 21 septembre 1942)

Les actionnaires, réunis le 17 septembre en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1940 faisant apparaître un bénéfice net de 3.495.427 francs contre 7.082.171 francs. Y compris le report antérieur, le total disponible ressort à 4.582.469 francs contre 8 millions 274.115 francs. Le dividende, comprenant l'intérêt statutaire de 6 pour 100, a été fixé à 45 francs brut par action et à 64 fr. 90 par part. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 2 novembre.

L'assemblée a réélu M. Marcel Moré, administrateur sortant. Elle a ratifié les nominations comme administrateurs, faites à titre provisoire par le conseil, de MM. René Michaud ¹³, Charles Nicolas ¹⁴, Gilbert de Monès del Pujol [Crédit foncier colonial], Jean Frœlich ¹⁵, Joseph Guérin [Saint-Louis].

¹³ René Michaud (1878-1970) : marié à Marguerite Couvreur, fille d'un négociant parisien en verrerie et produits chimiques. Chevalier de la Légion d'honneur en 1915 comme lieutenant, officier en 1932 comme administrateur de sociétés, industriel (s'agit-il du président des Engrenages Citroën ?). Président du tribunal de commerce de la Seine. Président de l'Association des anciens de HEC (1935-1936). Vice-président de l'Œuvre d'hospitalité de nuit. Censeur du Crédit industriel et commercial (CIC)(1943).

¹⁴ Charles Nicolas (1890-1983) : polytechnicien, PDG de la Banque mobilière privée. Voir [encadré](#).

¹⁵ Jean-Ernest Frœlich : chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition coloniale de Vicennes comme fondé de pouvoirs de société (*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932).

Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*Le Journal*, 27 septembre 1943)

L'assemblée tenue le 16 septembre, sous la présidence de M. René Legrand, a approuvé les comptes de l'exercice 1941 et voté la répartition annoncée d'un dividende brut de 70 francs aux actions, s'ajoutant à l'intérêt statutaire de 6 pour 100, et de 151 fr. 442 aux parts.

Justice
Assesseurs des cours criminelles
(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 22 janvier 1944)

NOSSI-BÉ
6° Etiévant, directeur de la Compagnie Sucrière.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1910 :
Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé
Conseil d'administration : R. Legrand, pdt ; Cie générale des colonies, Cie de cultures tropicales, M. Moré, L. de la Morandière, G. de Monès del Pujol, Ch. Nicolas, J. Guérin, Produits agricoles tropicaux S.A..
Commissaires des comptes : Choppin de Janvry, F. Cheret.

Jean ARNOUX,
directeur (1948) puis directeur général (1951-1962)

Né le 19 sept. 1909 à Paris.

Fils d Henri Arnoux, officier de marine, et de M^{me}, née Louise Lian.

Mar. le 18 fév. 1938 à Mlle Jacqueline Chanut (4 enf. : Florence [M^{me} Frédéric Chambon],
Éric, Christine [M^{me} Vincent Béraud] et Daniel).

Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : ingénieur des arts et manufactures et diplômé
du C.P.A.

Ingénieur aux automobiles Renault (1932-1937),
ingénieur aux Éts Binet et aux Ateliers de Normandie (1937-1945),
ingénieur-conseil (1962-1967), puis directeur général adjoint (1967-1974) de la Compagnie
générale de participations et d'entreprises (Cégépar)(ex-Compagnie générale des colonies),
président de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontoum (Catecka)(1968-1974),
de la Compagnie des caoutchoucs de Pakidié (1962-1974)
et des Sucrieries de Nossi-Bé-Côte Est (1968-1974),
administrateur de la Banque de Madagascar et des Comores (1973-1974),
président des Caoutchoucs du Mékong (1971-1974).

Président du Syndicat des distillateurs et producteurs de sucre de Madagascar (1962-1974),
président du comité Madagascar au Conseil national du patronat français (1968-1974),
Officier de la Légion d'honneur. Croix de guerre 39-45.

Annuaire Desfossés 1949, p. 2225 :

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé

Conseil d'administration : R. Legrand, pdt ; Cie générale des colonies, Cie de cultures
tropicales, M. Moré, L. de la Morandière, G. de Monès del Pujol, Ch. Nicolas, J. Guérin,
Produits agricoles tropicaux S.A..

Commissaires des comptes : F. Cheret, P. Humblot ; Choppin de Janvry, suppléant.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1950)

L'assemblée ordinaire du 1^{er} décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1949 se
soldant par un bénéfice net de 32.145006 fr. et voté un dividende de 450 fr. brut par
action. Ce dividende sera mis en paiement sur décision du conseil, probablement avant
fin décembre.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a autorisé le conseil à porter le capital de
15.445.500 à 77.227.500 fr. par incorporation de la réserve spéciale et élévation du
nominal des actions de 250 à 1.250 fr. et décidé le regroupement des actions de 1.250
fr. en actions de 2 500 fr. en vue de leur retrait de la Sicovam.

AEC 1951/711 — C^{ie} agricole et sucrière de Nossi-Bé (C.S.N.B.)

24, rue Fortuny, PARIS (17^e).

Capital. — Société anon., fondée le 8 juin 1920. Capital actuel : 77.227.500 fr.,
divisé en 61.782 act. de 1.250 fr. nominal.

Dividendes : Actions : 1948, 400 fr. ; 1949, 450 fr.

Objet. — Culture de la canne à sucre, fabrication et commerce du sucre, des rhums et des alcools ; culture, achat, vente de céréales ou de tous autres produits du sol. — Usines et propriétés (3.500 hect.) sises à Nossi-Bé.

Exp. — Sucre, rhum, alcool, vanille, café, poivre, ylang.

Conseil. — MM. Louis Potier de la Morandière [ép. Claire de Vogüé, fille de Louis, anc. pdt de Suez, nièce de Robert ép. Lucie Sommier, des sucres], présid. ; R. Audren de Kerdrel [Cie gén. col.], G. Champion [Cie gén. col.], J[oseph] Guérin (St-Louis), M[arcel] Moré, Ch. Nicolas [Banque mobilière privée], J[ean] Schwob d'Héricourt [succ. de son père, Georges], Cie générale des colonies, Cie de cultures coloniales, Produits agricoles tropicaux S. A., admin. — Directeur général : M. Jean Arnoux.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

(L'Information financière, économique et politique, 24 novembre 1951)

L'assemblée ordinaire du 22 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1950 se soldant par un bénéfice net de 36.966.541 francs et voté un dividende brut de 1 000 francs par action regroupée de 2.500 fr. et de 500 fr. par action non regroupée de 1.250 fr. Ce dividende sera mis en paiement à une date qui sera fixée par le conseil.

Le président a déclaré que les résultats de l'exercice en cours seraient supérieurs à ceux de l'exercice écoulé.

Le rapport indique qu'un certain nombre d'espèces nouvelles a été introduit sur les plantations de la société.

Annuaire Desfossés 1953, p. 1844 :

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé

Conseil d'administration : L. Potier de la Morandière, pdt ; Cie générale des colonies, Cie de cultures tropicales, M. Moré, J. Schwob (d'Héricourt), Ch. Nicolas, J. Guérin, A. Jullien, Produits agricoles tropicaux S.A..

Commissaires des comptes : F. Cheret, P. Humblot.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

(L'Information financière, économique et politique, 26 novembre 1953)

Le dividende de l'exercice 1952 sera mis en paiement à partir du 15 décembre 1953 à raison de 943 fr. net par action regroupée, contre remise du coupon n° 50, aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union Parisienne et Banque Mobilière Privée.

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

(L'Information financière, économique et politique, 15 septembre 1954)

Les résultats de l'exercice 1953 permettront probablement la distribution d'un dividende dont le montant sera voisin de celui de 1.150 francs, réparti au titre de l'exercice 1952.

Il apparaît que le programme d'investissements dans les cultures, qui a été poursuivi, a permis d'obtenir d'intéressants résultats aussi bien au point de vue des méthodes que de celles concernant la coupe.

AVIS DES AGENTS DE CHANGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 février 1955)

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé. — Le 8 février, élévation du nominal des actions de 2.500 à 5.000 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1955)

Le rapport à l'assemblée ordinaire du 20 mai signale qu'au cours de l'année 1954, la Compagnie a participé ... aux augmentations de capital de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé...

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
3^e BUREAU

ARRETE N° 200-AP/3/CG
déclarant démissionnaire d'office de ses fonctions
un conseiller municipal de Nossi-Bé.
(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 23 juillet 1955)

.....
ARTICLE PREMIER. - Est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions M. Paul Etievant, conseiller municipal de Nossi-Bé, absent du territoire depuis 1951.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 septembre 1955)

La compagnie a encore amélioré ses techniques de culture au cours de l'exercice écoulé et a poursuivi la modernisation de son usine, ce qui lui a permis d'augmenter sensiblement sa production de sucre.

Elle a pu cependant encore écouler à l'intérieur de Madagascar la totalité du sucre produit pendant la campagne 1954. La plus grande partie de ses rhums a été vendue sur la Métropole.

La Compagnie agricole d'Appombilava, constituée en 1953 par la Compagnie, en association avec la Société des Produits Agricoles tropicaux, pour l'exploitation de terres à cannes, situées dans l'île de Nossi-Bé. a clôturé son premier exercice avec des résultats plus favorables que ceux initialement prévus.

Les comptes de l'exercice 1954 de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé seront soumis aux actionnaires au cours du quatrième trimestre de 1955. Pour 1953, le bénéfice net avait été de 46 millions 92.125 fr., après 44.587.109 fr. d'amortissements

et 45 millions de provision pour réinvestissement, et le dividende de 1.300 fr. brut par action.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1955)

Les comptes de l'exercice 1954 font ressortir un solde bénéficiaire de 49.749.188 fr. c. 46.092.125 fr. pour l'exercice 1953, après affectation aux provisions et amortissements de 100 millions 85.075 fr. contre 89.587.108 fr.

Le conseil proposera aux actionnaires la répartition d'un dividende de 1.350 fr. brut.

C^{ie} agricole et sucrière de Nossi-Bé
[Desfossés 1956/1835]

SIÈGE SOCIAL : Paris, 24. rue Fortuny. Tél. : WAG. 85-31.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 8 juin 1920, pour une durée de 99 ans.

CONSEIL :

La Morandière (Louis Potier de)[ép. Claire de Vogüé, fille de Louis de Vogüé, président de la Cie de Suez (1927-1948) ; nièce de Robert, anc. v.-pdt St-Gobain, anc. pdt CCNEO, ép. Lucie Sommier, des sucres], 1835 (pdt Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

Audren de Kerdrel (vte Raoul), 108 (Bq de Madagascar), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 296 (COGISA), 1721 (dga Cie gén. colonies), 1737 (Cie lyonnaise de Madagascar), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-B), 1843 (Catecka).

Cultures tropicales (Cie de), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

Nicolas (Charles)[1890-1983][fils de Frédéric Nicolas, polytechnicien, ing. des Ponts, repr. Houillère de Bessèges au conseil de Péchiney (1917-1930)][Polytechnicien, ing. des Ponts, pdg Banque mobilière privée], 836 (pdt Redange-Dilling), 859 (1949-66 : adm. Marine), 873 (HF Rouen), 943 (At. + Ch. de France), 1012 (Sulzer), 1074 (Construc. méca. Vierzon), 1120 (Floquet), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé), 1904 (v.-pdt Brasseries du Cameroun).

Guérin (Joseph)[1882-1986][Ép. Marguerite Daher], 194 (Marseillaise de crédit), 1830 (AMISOL), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé), 1982 (COSUMA), 1988 (pdg St-Louis), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar).

Moré (Marcel)[1887-1969]Polytechnicien][adm. Consortium industriel et financier (absorbé en 1926 par la Banque mobilière privée) et de la Compagnie minière de Massueime (Portugal)(1928) : même mouvance], 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé, depuis l'origine).

Schwob d'Héricourt (Jean)[1900-1984][fils de Georges et d'Emma Gradis. Membre du conseil sup. de la France d'outre-mer], 1743 (adg Sté française p. le comm. avec les colonies et l'étr.-Gradis), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé), 1993 (Sucrerie raffinier de Nassandres).

Jullien (Armand)(1893-1981)[ép. Geneviève Nivard][nommé en 1937 dir. adj. BPPB, 127 (BPPB), 359 (Ch. fer Maroc), 365 (Ferm. ch. fer tunis.), 379 (Smyrne-Cassaba), 413 (Tram.+autob. Casa.), 494 (STEF), 1223 (v.-pdt CSF), 1228 (Radio-France), 1231 (v.-pdt Radio-Orient), 1313 (SMD), 1721 (pdt Cie gén. col.), 1722 (pdt Cie gén. Maroc), 1737 (Cie lyonn. Madag.), 1809 (Caoutch. Mékong), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé), 1839 (pdt Tabacs au Maroc).

*Produits agricoles tropicaux*¹⁶, 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

Humblot (P.), 237 (comm. cptes CFAT), 1617 (comm. cptes DTP), 1732 (comm. cptes SHO), 1789 (comm. cptes Cie soudanaise), 1835 (comm. cptes Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

Blondaz-Gérard (Ch.), 1318 (comm. cptes *Électricité d'Alep*), 1835 (comm. cptes Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

¹⁶ Société Produits agricoles tropicaux : Olivier de la Motte-Saint-Pierre, président. Administrateur de la Compagnie des Cultures tropicales. Voir www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/AEC_1951-Madagascar.pdf, 1951, notice 724.

OBJET : L'exploitation de tous immeubles, concessions et plantations de toute nature et plus particulièrement la culture de la canne à sucre, la fabrication et le commerce du sucre, la culture, l'achat et la vente des céréales et de tous autres produits du sol. Propriétés et usines à Nossi-Bé (Madagascar).

CAPITAL SOCIAL : 184.440.000 fr., divisé en 30.888 actions de 5.000 fr. À l'origine, 1.600.000 francs en 3.200 actions ordinaires ; porté en 1921 à 3.200.000 fr. par création de 3.200 actions nouvelles ; à 12 millions en 1922 par création de 17.600 actions privilégiées et en 1926 à 16 millions par création de 8.000 actions privilégiées nouvelles. Porté en septembre 1928 à 18 millions par la création de 4.000 actions à vote plural dites A. À cette date, le capital était représenté par 6.400 actions ordinaires, 25.600 privilégiées B et 4.000 A à vote plural. En juin 1934, les actions A ont été assimilées aux actions ordinaires et leur droit de vote plural a été supprimé. En même temps, il a été décidé de rembourser 125 fr. à toutes les actions (anciennes A ordinaires et privilégiées B) ce qui a amené la réduction du capital de 18 millions à 13.500.000 fr. Le nominal des actions, antérieurement de 500 fr., a été réduit à 375 fr. et les actions ordinaires et privilégiées ont été annulées. En 1936, réduction du capital à 10.800.000 fr. (remb. de 75 fr. et abaissement de la valeur nominale à 300 fr.). En 1939, réduction à 9 millions (remb. de 50 fr. et abaissement de la valeur nominale à 250). Porté en 1946 à 11.032.500 fr. par la création de 8.130 actions nouvelles de 250 fr. attribuées à raison de 6.630 aux porteurs des 3.315 parts (2 nouvelles pour 1 part) et de 1.500 correspondant aux 8,45 parts rachetées aux porteurs des 36.000 actions qui étaient en circulation. Porté en 1946 à 15.445.500 par l'émission à 1.600 fr. de 17.652 actions de 250 fr. (2 nouvelles pour 5 anciennes). Porté en 1950 à 77.227.500 fr. par élévation du nominal à 1.250 fr. Regroupement en titres de 2.500 fr. à partir du 6 août 1951. Porté en 1955 154.455.000 fr. par élévation du nominal à 5.000 fr. Réduit à 154.440.000 fr. par rachat de 3 actions de 5.000 fr.

PARTS DE FONDATEUR : il a été créé en outre 4.160 parts de fondateur ayant droit à 20 % dans toute augmentation de capital. ces titres peuvent être rachetés à toute époque (société civile). En 1934, le conseil d'administration a été autorisé à racheter les parts à l'époque qui lui conviendrait. Le conseil a procédé régulièrement à ces rachats. D'après les indications des rapports successifs, 791 parts avaient été rachetées le 31 décembre 1938. La réserve spéciale destinée à ces rachats, de 1.091.298 fr. en 1934, ne s'élevait plus en 1938 qu'à 136.272 fr. Converties en actions en 1946 (1 part contre 2 actions, jouissance 1^{er} janvier 1946).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; prélèvements facultatifs pour réserves ou reports ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, 3 % à disposition du conseil pour être répartis au personnel, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Banque de Paris et des Pays-Bas [BPBB], Banque de l'Union Parisienne.

	Bénéfices bruts	Amort. et prov.	Bénéfices nets	Divid. act.	Divid. parts
	En 1.000 francs			En francs	
1944	13.098	4.384	7.494	145 00	281 25
1945	23.324	13.154	8.173	155 00	302 884
1946	88.799	11.805	18.895	200 00	—
1947	60.949	28.617	25.035	300 00	—
1948	92.151	62.014	30.850	400 00	—
1949	97 693 (?)	50.894	32.145	450 00	—
1950	102.224	43.582	36.966	1.000 00	—
1951	104.490	51.494	37.227	1.000 00	—
1952	126.641	66.962	43.839	1.150 00	—
1953	152.384	89.587	46.092	1.300 00	—
1954	103.610	100.085	49.749	1.350 00	—

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

(L'Information financière, économique et politique, 14 novembre 1956)

Le bénéfice net de l'exercice 1955 ressort à 50.801.076 fr. contre 49.749.188 fr. pour 1954. Il sera proposé un dividende de 1.400 fr. brut contre 1.350 fr.

BOURSE
AU COMPTANT

(L'Information financière, économique et politique, 13 novembre 1957)

Sucreries bien tenues, principalement la COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BE, recherchée à 23.850. Par décision en date du 17 octobre 1957, le conseil d'administration, usant de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 1954, a décidé d'augmenter le capital de fr. 154.440.000 à fr. 231.660.000 par incorporation de réserves.

En représentation de cette augmentation de capital, il sera attribué gratuitement aux actionnaires, à partir du 20 novembre 1957, une action nouvelle de 5.000 francs nominal portant jouissance du 1^{er} janvier 1957 pour deux actions anciennes de 5.000 francs nominal.

COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

(L'Information financière, économique et politique, 19 novembre 1957)

Les comptes de l'exercice 1956, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée au siège social pour le 5 décembre 1957, font apparaître après dotations aux provisions et aux comptes d'amortissements un solde bénéficiaire de fr. 65.265.088.

Nous croyons savoir que le conseil proposera à l'assemblée la répartition d'un dividende net de fr. 1.450 par action de fr. 5.000 nominal.

Cie générale des colonies

(L'Information financière, économique et politique, 18 juin 1958)

.....
La compagnie a participé au cours de l'exercice 1957 à l'augmentation de capital de ... de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé.

Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé

(L'Information financière, économique et politique, 23 septembre 1958)

Lors de l'assemblée ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1957, il sera proposé aux actionnaires de distribuer un dividende net de 1.450 francs à la totalité des actions constituant le capital social actuel.

Une assemblée générale extraordinaire se réunira le même jour en vue de porter le capital social de 231.660.000 francs à 347.490.000 francs par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites de 5.000 francs nominal chacune, portant jouissance

du 1er janvier 1958, à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes de 5.000 francs nominal.

CIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 novembre 1958)

L'assemblée du 20 octobre a approuvé les comptes de 1957 et voté le dividende annoncé de 1.450 fr. L'assemblée extraordinaire a décidé l'augmentation du capital de 231.660.000 à 347.490.000 fr. par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites.

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1958)

Compagnie Agricole et Sucrière de Nossi-Bé. — Attribution gratuite et cotation de 23.166 actions de 5.000 fr., créées jouissance 1^{er} janvier 1958, en représentation de l'augmentation du capital de 231.660.000 fr. à 347.490.000 fr. (une pour deux).

ÉMISSION EN COURS
Cie générale de participations et d'entreprises
(Anciennement Cie GÉNÉRALE DES COLONIES)
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1959)

.....
• À Madagascar, le bénéfice net de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé est passé de 1948 à 1957 de 30 millions à 95 millions de francs, permettant d'augmenter régulièrement le dividende et de procéder à des distributions d'actions gratuites.

Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 septembre 1959)

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée ordinaire qui sera convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 1958, la répartition d'un dividende net de 1.300 fr. à la totalité des actions de 5.000 fr. posant le capital actuel francs.

Pour l'exercice 1957, avait été fixé à 1.450 fr. du capital de 231.660.000 francs alors existant.

Il est rappelé qu'en novembre 1958 le capital a été porté à son chiffre actuel par incorporation de réserves et distribution «actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

AGRICOLE ET SUCRIERE DE NOSSI-BÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1959)

Les comptes de l'exercice 1958, qui seront soumis à l'assemblée convoquée pour le 19 novembre, font apparaître, après dotations aux provisions et aux comptes d'amortissements, un solde bénéficiaire de 114.211.113 francs.

Le conseil proposera un dividende net de 1.300 francs.

WW 1979 :

ARNOUX (Jean), ingénieur. Né le 19 sept. 1909 à Paris. Fils d Henri Arnoux, officier de marine, et de M^{me}, née Louise Lian. Mar. le 18 fév. 1938 à M^{lle} Jacqueline Chanut (4 enf. : Florence [M^{me} Frédéric Chambon], Éric, Christine [M^{me} Vincent Béraud] et Daniel). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : ingénieur des arts et manufactures et diplômé du C.P.A. Carr. : ingénieur aux automobiles Renault (1932-1937), ingénieur aux Éts Binet et aux Ateliers de Normandie (1937-1945), [directeur \(1948\) puis directeur général \(1951-1962\) de la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé*](#), ingénieur-conseil (1962-1967) puis directeur général adjoint (1967-1974) de la Compagnie générale de participations et d'entreprises [Cégépar, ex-Cie générale des colonies*], président-directeur général de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong (1971-1974), président de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontoum (Cateka)(1968-1974), de la Compagnie des caoutchoucs de Pakidié (1962-1974) et des Sucreries de Nossi-Bé-Côte Est (1968-1974), [administrateur de la Banque de Madagascar et des Comores* \(1973-1974\)](#), président du Syndicat des distillateurs et producteurs de sucre de Madagascar (1962-1974), président du comité Madagascar au Conseil national du patronat français (1968-1974), administrateur de sociétés. Décor. : officier de la Légion d'honneur, [croix de guerre 39-45](#). Sports : escrime, tennis, golf. Membre du Golf de Saint-Cloud. Adr. : privée, 106-120, av. Félix-Faure, 75015 Paris.
